



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la déclaration de projet du projet d'extension de la gravière existante dite « Carrière des rives du Beaujolais » qui se situe sur la Commune de Limas emportant mise en compatibilité du PLU-H de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône applicable sur le territoire de la commune de Limas.

Le projet de déclaration de projet vise à permettre l'extension de la gravière existante dans la continuité du site d'exploitation actuel.

Le site d'extension concerne une superficie d'environ 36 hectares.

L'enquête publique concernant cette opération porté à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Le siège de l'enquête se situe dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône.

Madame Marie-Jeanne COURTIER, juriste retraitée du Ministère de l'Intérieur, a été désignée commissaire enquêteur par décision n°E21000138/69 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de LYON en date du 29 septembre 2021.

L'enquête sera ouverte le 13 juin à 14h pour une durée de 30 jours, soit jusqu'au 13 juillet 2022 à 17h.

Un avis portant les indications mentionnées à l'article R 123.9 du code de l'environnement est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Rhône:

- Le Progrès ;
- Le Patriote.

Cet avis est également publié par voie d'affichage à la mairie de Limas ainsi que dans les locaux administratifs de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et cela quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (<https://www.agglo-villefranche.fr>) et sur le site internet de la communes de Limas (<https://limas.fr/fr/>).

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et le registre d'enquête aux heures habituelles d'ouverture sous réserve des jours de fermetures exceptionnelles notamment liées aux fêtes. Un exemplaire sera déposé :

- ✚ Mairie de Limas : Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, samedi de 9h à 12h ;
- ✚ CAVBS 115, rue Paul Bert 69400 Villefranche S/S: Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Du 13 juin 2022 à 14h au 13 juillet 2022 à 17h

Le dossier d'enquête sous forme numérique ainsi que toute autre information relative à l'enquête publique pourront être consultés sur le site internet : www.agglo-villefranche.fr.

Le dossier d'enquête sous forme numérique ainsi que le registre dématérialisé pourront être consultés sur le site internet : <http://declaration-de-projet-agglo-villefranche.enquetepublique.net>

Un accès gratuit au dossier numérique est garanti sur un poste informatique situé dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône (accès à l'accueil au 1^{er} étage) aux heures d'ouvertures habituelles.

Avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant sa demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône – 115 rue Paul Bert – 69400 Villefranche-sur-Saône.

Le coût de la reproduction du dossier d'enquête sera déterminé en application des tarifs votés par le conseil communautaire et mentionnés dans la délibération n° 08/116 du 27 octobre 2008. Le demandeur devra s'acquitter de cette somme avant tout envoi du dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquêtes établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition dans les locaux administratifs de la Communauté d'agglomération – 115 rue Paul Bert – 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE ainsi que à la mairie de Limas..

Toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115 rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône.

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : declaration-de-projet-agglo-villefranche@enquetepublique.net

Ou faire part de ses remarques sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <http://declaration-de-projet-agglo-villefranche.enquetepublique.net>

Le public, sur ce même registre dématérialisé, aura la possibilité de consulter les observations déjà déposées.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 13 juin 2022 de 14h à 17 h à la mairie de Limas ;
- le samedi 2 juillet 2022 de 9h à 12h à la mairie de Limas ;
- le mercredi 13 juillet 2022 de 14h à 17h à Villefranche S/S au siège de la CAVBS.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur aux heures habituelles d'ouverture, dans les lieux précités à l'article 5 pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 13 juillet 2023 inclus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la CAVBS, 115, rue Paul Bert 69400 Villefranche S/S et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône : www.agglo-villefranche.fr et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 13 juillet 2023 inclus.

Les informations relatives projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H peuvent être obtenues auprès de Monsieur Sylvain MICHEL responsable du service aménagement de l'espace à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône. Tel : 04 74 68 23 08.

Le dossier de déclaration de projet relatif à l'extension de la carrière située sur la commune de Limas, emportant mise en compatibilité du PLU à fait l'objet une évaluation environnementale qui est jointe au dossier d'enquête publique, consultable dans les conditions énoncées ci-dessus.

L'autorité environnementale (MRAe Auvergne Rhône-Alpes) a fait part de son avis le 23 novembre 2021. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire, assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, pourra approuver, par délibération la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU applicable sur la commune de Limas.